

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Ordre du Jour

1 ELECTIONS SENATORIALES 2020

Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants

PRESENTS : Madame Liliane BOYER, Monsieur Romain VACQUIER, Madame Christine MASSA, Monsieur Alain CARRARA, Madame Françoise LEGRAIEN, Monsieur Calogero PICCADACI, Madame Françoise CHAVE, Monsieur Gil OLIVIER, Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET, Monsieur Edouard BARRE, Monsieur Dominique BARDON, Monsieur Anthony PONTHEU, Madame Nadia GONCALVES, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Silvia MARIN, Monsieur Laurent BARROS, Monsieur Lionel SAUVAN, Madame Nurhayat ALTUNTAS, Monsieur Aurélien SENES, Monsieur Rémy BRIGNACCA, Madame Jocelyne SATEAU, Monsieur Franck PROSPER, Madame Nadia ARIBI

Madame Christelle TROIN-VILLEPRAND a été désignée comme remplaçante de Madame Silvia MARIN, Conseillère Municipale, ressortissante de l'Union Européenne.

ABSENTS REPRESENTES : Madame Lina CIAPPARA donne procuration à Madame Nadia GONCALVES, Madame Noura KHELIL-MOKRANE donne procuration à Monsieur Edouard BARRE, Madame Céline BONALDI donne procuration à Le Maire

ABSENTS : Monsieur Franck AMBROSINO, Madame Sylvie TOURREL, Monsieur Guillaume DELEFOSSE

Madame Christine MASSA a été désigné(e) en qualité de Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal (Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'Ordre du Jour est abordé.

2020 - 57	ELECTIONS SENATORIALES 2020 Désignation des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants
-----------	---

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Vu le Décret n° 2020-812 du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs pour le 27 Septembre 2020.

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BERG/2020/234 du 1^{er} Juillet 2020 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à désigner ou à élire dans les communes du département du Var en vue de l'élection des sénateurs.

Vu la Circulaire Ministérielle en date du 30 Juin 2020 fixant toutes les instructions utiles pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré 26 Conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition du quorum posée à l'Article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 Mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire rappelle qu'en application de l'Article R 133 du Code Electoral, le Bureau Electoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers Municipaux les plus âgées et les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

- Madame Renée DOMBRY-GUIGONNET
- Monsieur Edouard BARRE
- Monsieur Aurélien SENES
- Monsieur Romain VACQUIER

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal a procédé à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des Articles L 289 et R 133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a rappelé que les membres du Conseil Municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (Art L.O 286-1 du Code Electoral). Si la Commune a 9 000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale (Art L.O 286-2 du Code Electoral).

A donc été désignée comme remplaçant de Madame Silvia MARIN, Conseillère Municipale, ressortissante de l'Union Européenne, Madame Christelle TROIN Epouse VILLEPRAND, née le 10/07/1975 à Draguignan (83), domiciliée : 122 Chemin de Parot – 83490 – Le Muy, venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle elle s'est présentée à l'élection municipale.

Le Maire a également précisé que les membres du Conseil Municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (Art L 282, L 287 et L 445 du Code Electoral).

A donc été désignée comme remplaçant de Madame Françoise LEGRAIEN, Conseillère Départementale du Var, Madame Christelle DOMANGE Epouse BOTTERO, née le 31/05/1972 à Draguignan (83), domiciliée : 126 Avenue Jules Ferry – 83490 – Le Muy.

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du Conseil Municipal, soit parmi les électeurs de la Commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la Commune, les uns et les autres de nationalité française.

Il est précisé que dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit (article L 285 du Code Electoral).

Le Maire indique que, conformément aux articles L 284 à L 286 du Code Electoral, et à l'arrêté préfectoral ° DCL/BERG/2020/234 du 1^{er} Juillet 2020 et son annexe 3, le Conseil Municipal doit élire 8 délégués suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée :

- **Notre parti, c'est Le Muy**

Le Conseil Municipal est appelé à procéder dans les formes légales à l'élection précitée.

Le Conseil Municipal,

Procède dans les formes légales à l'élection précitée.

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de Votants (enveloppes ou bulletins déposés).....	26
Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau.....	2
Nombre de suffrages exprimés.....	24

Nom de la Liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de Suppléants obtenus
Notre Parti, c'est Le Muy	24	0	8

Sont délégués de droit :

- BOYER Liliane
- VACQUIER Romain
- MASSA Christine
- CARRARA Alain
- PICCADACI Calogero
- CHAVE Françoise
- OLIVIER Gil
- DOMBRY-GUIGONNET René
- BARRE Edouard
- CIAPPARA Lina
- BARDON Dominique
- KHELIL-MOKRANE Noura
- PONTHEU Anthony
- GONCALVES Nadia
- MARTIN Thierry
- BARROS Laurent
- BONALDI Céline
- SAUVAN Lionel
- ALTUNTAS Nurhayat
- SENES Aurélien
- BOTTERO Christelle (en remplacement de LEGRAIEN Françoise, Conseillère Départementale)
- TROIN-VILLEPRAND Christelle (en remplacement de MARIN Silvia, ressortissante de l'Union Européenne)
- AMBROSINO Franck
- TOURREL Sylvie
- BRIGNACCA Rémy
- SATEAU Jocelyne
- DELEFOSSE Guillaume
- PROSPER Franck
- ARIBI Nadia

Sont désignés suppléants :

Liste Notre parti, c'est Le Muy

FORTASS Claude
DELAUNAY-LAPONCHE Agnès née DELAUNAY
CHIAPELLO Mathieu
SIMON Corinne Epouse DI ANGELO
HADDOUCHE Brahim
MERCIER Emilie Epouse QUARANTA
DUTHE Didier
CHABOT Agnès Epouse CARRILHO

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.